

Date de transmission de l'acte: 07/05/2024

Date de reception de l'AR: 07/05/2024

046-214602732-DE_2024_26-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2024

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 25 avril 2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 30 avril 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 12	
Représentés : 3	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Jean-François GUERRAND représenté par Sandie CASSAN, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 30 avril 2024

Publié en mairie le : 7 mai 2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet : PLUVIAL RUE DES ECOLIERS : DESIGNATION DE L'ENTREPRISE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2024, il a été ouvert un programme voirie. Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour aménager le pluvial sur la partie de la rue des écoliers comprise entre l'école et la rue de Costerousset.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- donner un avis favorable à la SARL TPJ pour la somme totale HT de 23 158 €
- donner procuration à Mme la Maire pour signer le devis et tous documents relatifs à ces décisions.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.